

<http://menouetsesvoisinsdargonnes.fr/spip.php?article13>

A propos des ancêtres de Beautemps, Beaupré le père de l'hydrographie moderne.

- Revue N°32 -

Date de mise en ligne : lundi 24 juillet 2006

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

Charles François BEAUTEMPS BEAUPRE.



François BEAUTEMPS BEAUPRE
Marbre sculpté par Louis

Il est né à La Neuville-au-Pont le 6 août 1766 du légitime mariage de François Beautemps et de Marie Claude Collin le 26 novembre 1753. Il fut baptisé le jour de sa naissance par le prêtre curé Nicolas François Frerson, le parrain François Pérot a eu pour répondant Hubert Beautemps grand-père de l'enfant et Marie Charlotte Beautemps soeur de l'enfant. Il était le neuvième enfant de cette fratrie, les parents sont prolifiques, ils sont tous nés en l'espace de 12 ans !!!.

Il se peut que son instruction scolaire fût faite par Nicolas Parizet, recteur d'école du village, il exerçait déjà en 1738, sa carrière se termina à son décès en 1778 à l'âge de 67 ans.

L'enfance de Charles François est un peu romancée, sa notice biographique sous la plume de l'abbé Buache présente son père comme cultivant la terre et travaillant la vigne. Il précise la venue au pays en 1776, de Jean Nicolas Buache dit Buache de La Neuville, géographe réputé.

« Le géographe de 35 ans demande la permission d'emmener, à Paris, son jeune cousin Charles François, seulement âgé de 10 ans. La famille fit à cette requête un accueil empressé ; parents et amis accoururent chez les Beautemps Beaupré pour les féliciter de cette bonne fortune ».

Nous verrons plus loin que ses ancêtres n'ont jamais porté le surnom de « Beaupré » accolé à leur patronyme.

Jean François BEAUTEMPS et la justice.

Ce père, de famille nombreuse, a des démêlés avec la justice pour cause d'alcoolisme matinal, cela s'étant passé avant la messe dominicale.

Le 2 octobre 1777 la justice seigneuriale de La Neuville-au-Pont (Archives Départementales de la Marne B 7 431) nous donne le compte rendu suivant :

« entre la cause d'entre le procureur fiscal.

Contre Jean François Beautemps non-défenseur et comparant par Hubert Beautemps chapelier son père son procureur et se portant fort pour lui.

A l'appel de la cause lecture faite de notre jugement du vingt-cinq septembre dernier ledit Beautemps père nous est convenu que les faits y mentionnés étaient vrais et sincères qu'il le tenait de l'aveu de son fils absent pour le présent pour affaire alors que son fils était pris de vin et qu'il n'était point dans l'habitude de manquer à la messe du service divin et qu'il s'en remettait à nous sur le jugement qui venait à prendre.

Sur quoi nous juge susdit ouïr le procureur fiscal audit Beautemps fils de ne plus à l'avenir se présenter pris de vin dans l'église soit sur le cimetière et de professer aucun jurement et pour l'avoir fait le dimanche quatorze septembre dernier sur le cimetière pendant la messe paroissiale le condamnons en trois livres d'amende et cinq livres de frais

A propos des ancêtres de Beautemps, Beaupré le père de l'hydrographie moderne.

par nous liquider et à tenir prison pendant huit jours ; lui enjoignons être plus circonspect et plus révérend pendant les services divins sous plus forte peine, ce qui sera exécuté ».

Les faits condamnables surviennent un an après le passage de Jean Nicolas Buache et le départ de Charles François pour la capitale.

Nous remarquons que pour la première fois il lui est attribué les prénoms de Jean François. Nous supposons qu'il était utile de le différencier de son frère cadet qui reçut également le prénom de François le 14 septembre 1737 ; sa mère ne survécut pas à cette naissance, elle décéda le même jour. Les deux prénoms seront à l'avenir mentionnés dans les différents actes consignés dans les registres paroissiaux.

Jean François Beautemps semble avoir exercé le métier de chapelier, ainsi qu'il est écrit dans son acte de décès du 20 mars 1784, il n'avait que 50 ans. Sa veuve, Marie Claude Collin, va lui survivre peu de temps après son deuil, elle décèdera le 29 septembre 1784, à l'âge de 54 ans. La profession de chapelier est affirmée pour les ancêtres de Charles François son arrière grand-père Antoine était également chapelier, mention portée à son acte de décès le 13 avril 1731.

Le Service Historique de la Marine à Paris possède dans ses archives centrales le dossier individuel de Charles François Beautemps Beaupré (Le dossier m'a été aimablement transmis par M. Jean-Claude Launois).

Une courte biographie de l'hydrographe est écrite par Tranquille Aubry Bailleul, élève de la Marine avec Beautemps Beaupré en 1819 puis son collaborateur sur les côtes de France. Aubry Bailleul ne pratique pas la langue de bois il le stipule dès le début :

« Monsieur Beautemps Beaupré est originaire de Champagne, fils d'un vigneron ivrogne, il dut abandonner la maison paternelle pour chercher ailleurs les éléments de son avenir Monsieur Beautemps Beaupré s'adonna avec passion à l'étude de la géographie et travailla en même temps à son éducation qui avait été fort négligée ».

Le goût très prononcé du père pour le vin est confirmé par cet écrit qui pu être une confidence faite par Beautemps Beaupré à Aubry Bailleul en 1819 tous les deux élèves de la Marine. Il est indéniable que ce document corrobore la sentence de la justice seigneuriale. Olivier Chapuis dans son livre « A la mer comme au ciel » a également eu entre ses mains le document de Aubry Bailleul, il écrit :

« qu'il existe peut-être bien une fêlure relative à la petite enfance de Beautemps Beaupré, laquelle pourrait expliquer aussi la destruction de ses souvenirs par le feu, à la veille de sa mort ».

Le surnom BEAUPRE.

Nous venons maintenant à l'ajout de Beaupré au patronyme de naissance de Charles François Beautemps. Contrairement au dire de l'abbé Buache, les ancêtres de l'hydrographe n'ont jamais eu accolé « Beaupré » à leur nom.

Le dossier individuel de notre illustre hydrographe renferme un document qui authentifie par acte notarié en date du 26 avril 1831 :

« qu'il y a une parfaite identité entre la personne dénommée dans l'acte de naissance de Charles François Beautemps et Charles François Beautemps Beaupré ingénieur hydrographe en chef de la Marine »

Mrs Gressier et Petit certifient et attestent par vérité et notoriété que depuis sa jeune enfance le surnom de Beaupré a été constamment ajouté à son patronyme Beautemps. Olivier Chapuis précise que dès le 11 août 1785 l'inspecteur adjoint du Dépôt Général de la Marine fait une demande : *« De bien vouloir accordé au sieur de Beaupré un traitement de 1 200 livres ».*

Nous ne pouvons qu'acquiescer à l'acte de notoriété du 26 avril 1831.